

RAPPORT DE LA COMMISSION

chargée d'examiner l'objet suivant :

(10_POS_213) Postulat Jean-François Cachin et consorts - Une nouvelle réaffectation du P+R provisoire de Vennes

La commission a siégé le lundi 10 janvier 2011, de 09h00 à 11h00, à la salle de conférence no 300 du DEC, rue de la Caroline 11 à Lausanne.

Elle était composée de Mmes Fabienne Despot, Tinetta Maystre et de MM. Jean-François Cachin, Hans-Rudolf Kappeler, Alain Monod, Nicolas Rochat et Pierre-André Gaille, premier membre désigné, confirmé dans sa fonction de président-rapporteur.

M. le Conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud, chef du Département de l'Economie était accompagné de M. Philippe Gmür, Chef du SDT.

A la demande du postulant, le président avait invité Mme Emmanuelle André, Cheffe de la section mobilité de la ville de Lausanne et M. Eric Loutan, Responsable du stationnement de la ville de Lausanne.

Position de postulant

M. Jean-François Cachin indique que son postulat a pour but d'essayer de modifier la décision qui a été prise à l'époque dans le cadre du préavis de réaménagement du futur parking P+R de Vennes. Il a été construit et mis en service le 18 septembre 2010. Un musée et un hôtel vont être construits sur ce parking et d'autres locataires vont venir s'y installer. Dans le cadre du projet de l'époque au niveau de la ville de Lausanne, des aménagements extérieurs étaient prévus, notamment dans le cadre de la circulation qui dessert ce nouveau parking. M. Cachin constate que pour desservir un hôtel ou un musée, il faut également pouvoir mettre en place un dispositif pour recevoir des cars. En effet, le P+R a un rôle important à jouer avec les constructions qui vont débiter prochainement. A l'époque, un P+R provisoire a été construit dans la boucle autoroutière et à l'issue des travaux, il serait réaménagé en zone verdure avec une butte antibruit et un reboisement complet. M. Cachin trouve dommage de démonter et de réaffecter cette surface à une zone verte alors que les places de parking pour cars et poids lourds manquent cruellement. M. Cachin demande au CE, en collaboration avec la ville de Lausanne et l'OFROU, d'étudier la possibilité de mettre en place un parking pour cars, poids lourds,

voire pour voitures à durée limitée.

Présentation de la ville de Lausanne

Mme André explique que suite à une réorganisation récente, la section mobilité de la ville de Lausanne s'occupe entre autre du stationnement pour la ville de Lausanne. Elle relève deux écueils particuliers à cette problématique du P+R de Vennes :

La ville, par rapport aux opposants, s'est engagée à reboiser les espaces à l'intérieur de la parcelle.

La parcelle appartient à la Confédération et il faut l'accord de l'OFROU pour cette réaffectation. L'OFROU souligne que le reboisement de l'espace est une promesse écrite liée à l'autorisation de défrichement qui faisait partie du permis de construire avec obligation de reboiser au 31 décembre 2010.

M. Loutan dresse un bilan du stationnement pour les poids lourds en ville et dans l'agglomération de Lausanne. Au vu de l'encombrement provoqué par ces véhicules, les riverains souhaitent que ces places soient déplacées hors de la ville. Lausanne compte actuellement 27 places pour les cars, 35 pour les poids lourds et une quinzaine de cases au parking de Bellerive du lundi au vendredi.

La ville propose un projet de parking sur le site du P+R provisoire dont l'entrée sera conservée et réaménagée. L'idée est d'avoir 24 à 30 places pour des cars et des poids lourds. Il permettrait de partir dans toutes les directions, la sortie autoroutière à proximité rendant son accès facile. Une butte antibruit végétalisée serait créée pour rendre le stationnement discret et éviter les nuisances sonores et visuelles. Un véhicule lourd serait dès lors caché des automobilistes et des riverains opposés à la construction. Il ne faut plus parler du P+R provisoire, mais d'un nouvel emplacement pour les camions et les cars. Ceci évitera la confusion de penser qu'un parking pour les voitures sera maintenu à cet emplacement.

Position du CE

M. Mermoud remarque qu'il manque une étape à ce dossier, celle de la discussion entre la municipalité de Lausanne et le CE. Il apprend l'existence de ce projet de la ville dans le cadre de la présentation au sein de cette commission. Même s'il n'y voit pas d'inconvénient, il estime que les étapes ont été mélangées et que le GC doit aussi respecter cet ordre. Il estime qu'une reconversion du P+R de Vennes n'est pas possible, même si la réflexion sur le stationnement de poids lourds en ville de Lausanne nécessite une telle infrastructure. M. Mermoud rappelle également le projet de parking sous-terrain pour les utilisateurs du Biopôle. Les opposants à la zone du Biopôle ne seront pas protégés par la butte. Pour réussir cette opération, il estime nécessaire que la ville de Lausanne ne parle plus de la réaffectation d'un P+R provisoire.

M. Gmür indique que d'un point de vue formel et au niveau des éléments techniques, il n'est pas possible de réaffecter le P+R de Vennes. Le permis de construire est clair et il est échu. L'OFROU a une vision négative de ce projet pour deux raisons :

Il s'est fortement engagé, avec la commune de Lausanne et le canton, à remettre la surface en état à l'issue de l'utilisation du parking provisoire, ce tant au niveau des conditions du permis que dans le traitement des oppositions et des recours.

Ce P+R se trouve par son entrée et sa sortie dans la bretelle autoroutière et il est géré par des feux. Cette situation est négative pour le bon fonctionnement de l'autoroute. Il rappelle que les propriétaires vont continuer les oppositions et que certains recours sont au TF.

Discussion générale

Plusieurs commissaires comprennent les besoins de la ville de Lausanne pour le stationnement des cars et des camions, mais pas pour les véhicules légers. M. Loutan précise que la capacité du parking est utilisée à 50% : 400 abonnés mensuels et 100 utilisateurs quotidiens. Ces chiffres sont en constante progression. Quelques commissaires estiment que ce postulat pose un problème de compétences et se demandent si la commission et le GC sont compétents à ce stade des discussions. M. Mermoud rappelle l'absence de discussion sur le sujet au sein du CE à l'heure actuelle. Il estime que ce problème d'agglomération est d'abord de la compétence de la ville de Lausanne. Mme André indique qu'un groupe de travail "stationnement" a été constitué pour réfléchir sur cette problématique dans l'agglomération Lausanne-Morges. Plusieurs commissaires ne peuvent soutenir ce postulat qui évoque les voitures légères sur ce site et proposent de mener une réflexion et demander un rapport au CE sur la politique de stationnement de poids lourds et cars dans l'agglomération Lausanne-Morges. Cinq commissaires demandent au postulant d'amender le dernier paragraphe et de formuler une proposition puisqu'il n'est pas possible de changer le titre de ce postulat.

Proposition d'amendement

M. Cachin propose la modification suivante du dernier paragraphe de son postulat :

"Par ce postulat, nous demandons au Conseil d'Etat, en collaboration avec la ville de Lausanne et l'OFROU, d'examiner la possibilité de transformer ce P+R provisoire en parking pour des véhicules lourds tels que cars et camions, et d'étudier la problématique du parcage des véhicules lourds dans l'agglomération Lausanne-Morges."

Vote avec modification et prise en compte partielle

7 oui, 0 non et 0 abstention.

La commission décide de prendre en considération ce postulat amendé à l'unanimité des membres présents et propose au Grand Conseil de le transmettre au Conseil d'Etat.

Saigneux, le 13 mai 2011.

Le rapporteur :
(Signé) *Pierre-André Gaille*